

Délibération n°B-2024-19 Réforme de véhicule

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 16 février 2024
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige EME	X	
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
M. Patrick GOUX	X	
M. Jean-Claude GAY	X	

<u>Étaient également présents</u>
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Madame Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'État-Major du SDIS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2024-03 du 16 février 2024 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **la présidente du CASDIS Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS doit procéder à la réforme d'un véhicule CITROËN JUMPER, immatriculé BW-250-ZQ. Le compteur indique 98 796 kms et la première mise en circulation date du 27 octobre 2011.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ce bien de l'inventaire comptable.

Il pourra ensuite faire l'objet d'une cession à titre gratuit, par exemple au profit d'un CPI.

Aussi, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme du véhicule suivant :

DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
VTU CITROËN JUMPER <u>Date de mise en circulation</u> : 27/10/2011 <u>n° immatriculation</u> : BW-250-ZQ 98 796 kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, la réforme du véhicule figurant dans la liste ci-dessous :

DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
VTU CITROËN JUMPER <u>Date de mise en circulation</u> : 27/10/2011 <u>n° immatriculation</u> : BW-250-ZQ 98 796 kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240221-B-2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Publication : 26/02/2024



La présidente du conseil d'administration

Edwige EME